

UN NUMERO 10 C.

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez M. L. LAFITTE, rue N.-D.-des-Victoires, 45, et chez M. DUBOIS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 1.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît toutes les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 84 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé au Directeur-Gérant.

Prix de l'abonnement :

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON,	3 fr. 50 c.	10 fr.	20 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 15 c. — Réclames, 40 c.

### Sommaire.

Aux citoyens électeurs du département du Rhône. — Candidature des citoyens Hénon et Raspail. — Comité central démocratique du Rhône. — Henri V. — Les agréments d'une restauration. — Lettre de l'Assemblée nationale. — Le choléra. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Assemblée nationale : séances des 12 et 13 septembre. — Chronique locale. — Allemagne. — Espagne. — Nouvelles diverses.

Lyon, le 15 septembre 1848.

### Aux citoyens Électeurs du département du Rhône.

Nous voici encore une fois appelés à faire acte de souveraineté. Avant d'aller déposer dans l'urne le bulletin qui doit envoyer à l'Assemblée nationale un nouveau représentant du peuple, examinons bien quel est celui en qui nous devons mettre notre confiance.

Les temps sont difficiles et les vrais amis du peuple sont rares; ne nous laissons pas séduire et ne nous trompons pas nous-mêmes. La réaction marche tête levée et va droit au but; elle compte sur notre faiblesse pour triompher; elle croit le peuple mort, parce que sa voix est comprimée; frappons un grand coup et montrons à nos ennemis éternels que nous sommes encore là sur la brèche, prêts à combattre quiconque voudrait insulter à notre Révolution et aux droits que nous avons reconquis.

« Qu'on me donne un point d'appui, disait Archimède, et je soulèverai le monde... » Ce point d'appui, frères, nous l'avons, c'est le suffrage universel; — soyons unis et nous vaincrons.

Ce qu'il nous faut, c'est un homme qui soit prêt à défendre nos droits au péril même de sa vie; ce qu'il nous faut, c'est un homme qui ait donné des preuves de son dévouement aux intérêts du peuple, un homme qui soit prêt à affronter la prison et la mort pour la défense du peuple.

Cet homme, nous le connaissons tous, c'est Raspail. Ce citoyen a fait ses preuves: sous la monarchie, les procès, l'amende, la prison furent la récompense de son infatigable apostolat. Il a su dire la vérité aux petits comme aux grands; jamais il n'a courbé la tête devant la tyrannie; il a eu le courage de manifester son opinion à une époque où les plus hardis restaient muets et refoulaient leurs plaintes et leur indignation au fond de leur poitrine.

Levons-nous donc, citoyens, serrons nos rangs et votons comme un seul homme.

A ceux qui cherchent à nous entraîner par de trompeuses promesses et de captieux mensonges, répondons: Nous avons appris à connaître nos amis, et nous ne voulons pas grossir davantage le troupeau des *tièdes* ou la phalange des réactionnaires... Nous, les enfants du peuple, nous voterons pour Raspail, parce que Raspail est l'ami du peuple; nous voterons pour Raspail, parce que Raspail est le défenseur du peuple; nous voterons pour Raspail, parce que Raspail est dans les fers, et que nous avons la ferme conviction qu'il est innocent.

Et, comme autrefois, la voix de l'ange fit tomber les chaînes de l'apôtre du christianisme, la voix du peuple fera tomber les fers de l'apôtre du socialisme, et lui dira: « Tu es libre, lève-toi, frère, et défends-nous! »

### De la candidature des citoyens Hénon et Raspail.

Le *Censeur* a enfin compris, mais trop tardivement, que la candidature du citoyen Anselme Petetin ne présente aucune chance de succès dans le département du Rhône. Après avoir rempli envers ce candidat les devoirs de l'amitié, il reconnaît enfin que ce n'est pas là l'homme qu'il convient d'opposer au candidat de la réaction, il vient aujourd'hui nous faire connaître la nouvelle décision de ses amis, et nous proposer la candidature du citoyen Hénon.

Si nous n'avions à considérer que l'importance de la

présentation elle-même, nous en occuperions peu. Nous savons, de l'aveu du *Censeur*, qu'il tient peu compte de l'opinion publique: Rechercher le candidat qui paraît rallier le plus de suffrages et prôner sa candidature pour se donner ensuite les airs d'un triomphe, comme c'est habile! dit-il. Ce n'est pas ainsi qu'il opère: sa méthode à lui, c'est de régenter l'opinion publique, de faire surgir des candidats imprévus, pour les abandonner ensuite tout meurtris sur le seuil de la réunion électorale. Aussi, n'est-ce pas parce que ce journal vient aujourd'hui, à la veille des élections, offrir la candidature du citoyen Hénon que nous nous en occupons, c'est parce que le citoyen Hénon a par lui-même une certaine valeur et qu'il lui a manqué peu de voix aux dernières élections pour se faire ouvrir les portes de l'Assemblée nationale.

Si nous avions eu plusieurs candidats à nommer, évidemment le nom d'Hénon eût figuré sur notre liste de proposition; mais tout en rendant justice à son honorable caractère, nous sommes forcés de déclarer aujourd'hui qu'il est trop tard. Nous avons trop de confiance dans le patriotisme de ce citoyen pour ne pas croire à son désistement, si, de ce désistement, doit dépendre le triomphe ou la défaite de l'opinion républicaine.

Nous disons qu'il est trop tard, parce qu'il n'est pas possible, sans compromettre le triomphe de notre cause, de modifier la détermination arrêtée, et que toute tergiversation de notre part assurerait infailliblement la candidature des monarchistes.

Ne nous dissimulons pas la situation; deux partis seulement vont se trouver en présence, la République et la monarchie. Dans ce moment suprême toute sympathie de personne doit se taire pour faire place à la cause du peuple ou à celle des rois. Lyon, sachez-le bien, pèse d'un grand poids dans la balance des destinées de la France, et ce serait compromettre la République, l'avenir du pays, la sécurité intérieure, l'ordre enfin, que nous avons la prétention de défendre mieux que personne, que de laisser croire dans notre département à la possibilité d'une restauration quelconque. Et ne vous imaginez pas que nous cherchons à émouvoir vos passions au profit d'une candidature personnelle: non, c'est parce que le danger est là que nous vous prévenons; nous le savons, les légitimistes travaillent avec ardeur au rétablissement de la monarchie d'Henri V. Les journaux de chaque jour sont là pour vous l'apprendre. Les anciens constitutionnels appellent de tous leurs vœux et de tous leurs efforts la branche cadette des Bourbons; les Bonapartistes enfin réchauffent tous les vieux débris de l'empire pour enflammer le cœur de nos concitoyens en faveur de Louis Bonaparte.

Ce ne sont pas ces prétentions monarchiques qui nous épouvantent, c'est la guerre civile, c'est le déclinement de nos cités, ce sont les haines, les vengeances qui en seraient la suite inévitable et que nous voulons épargner à notre pays.

Mais quoi! pourriez-vous nous dire, la présence d'un monarchiste de plus à l'Assemblée nationale, peut-elle l'entraîner dans un avenir que vous nous peignez sous de si sombres couleurs? Non, ce n'est pas ce candidat par lui-même qui peut nous jeter dans de pareils malheurs, mais c'est l'inventaire qui se prépare de l'opinion républicaine à Lyon comme à Paris. Sachez-le bien: et l'avenir vous le prouvera du reste, si l'opinion démocratique triomphe la République et l'ordre se maintiendront; si cette opinion succombe, les monarchistes, plus forts que jamais, relèveront la tête, et, entraînant avec eux tous ces dévouements factices à la cause du peuple, jetteront le pays dans tous les désordres que peuvent entraîner de coupables tentatives et d'ambitieuses prétentions.

Soyons donc unis pour cette cause sainte de l'ordre et du droit du peuple conquis sur les barricades de février. Ce n'est pas tout d'avoir une fois remporté la victoire, ce qu'il importe c'est de la conserver, c'est de lui faire produire tous les fruits que nous en avons attendus. Le

seul candidat que nous devons porter, si nous voulons vaincre dans cette lutte pacifique, c'est Raspail, dont nous vous avons brièvement retracé la vie, afin que vous puissiez le juger sur ses actes. On nous dit que sa nomination serait un défi jeté au pays, une insulte faite à l'Assemblée nationale qu'il est venu profaner de sa présence, en lui apportant une pétition en faveur de la Pologne. S'il était vrai que Raspail eût violé l'enceinte des élus du peuple, si en considération d'un pareil attentat nous l'eussions choisi pour notre mandataire, oh! alors oui, il y aurait injure et défi et ses détracteurs auraient raison de nous blâmer d'un pareil choix, de nous considérer comme complices, par notre approbation, d'un crime de lèse-Nation! Mais il n'en est point ainsi: Raspail est entré à la chambre avec l'assentiment du président, et jusqu'à ce que les juges chargés d'examiner quelle a été sa participation dans cette journée du 15 mai aient prononcé leur arrêt, pour eux comme pour nous, Raspail est innocent, et c'est assez de la détention, sans y ajouter encore une condamnation préventive. Si, contre toute probabilité, Raspail était condamné, nous serions déliés vis-à-vis de lui de la foi que nous avions dans son innocence; s'il est absous, comme nous n'en doutons pas, nous aurons confié à un patriote innocent un mandat dont il est digne et qu'il n'emploiera, nous en sommes certains, qu'au triomphe de la République démocratique.

Citoyens, nommons F.-V. RASPAIL!

### Comité électoral Démocratique du Rhône.

Électeurs du département du Rhône!

Vous êtes appelés à élire un Représentant.

Toutes les réunions démocratiques préparatoires ont unanimement adopté F.-V. Raspail pour Candidat.

Porter Raspail à l'Assemblée nationale, c'est y porter la science, la vertu, l'incorruptibilité, l'éloquence et le courage, unis au républicanisme le plus éprouvé et au plus ardent amour du peuple.

Ce n'est pas un spectateur muet des débats parlementaires qu'il faut envoyer à la chambre, mais un homme d'initiative, qui soit à la tribune l'organe dévoué et puissant des intérêts de tous. Qui douterait que Raspail ne soit cet homme? et qui oserait se mettre en parallèle avec lui pour l'accomplissement d'une si grande tâche?

Le triomphe probable de la candidature de Raspail, alarme autant les royalistes qu'elle réjouit les sincères amis de l'ordre. L'ordre est inséparable des institutions républicaines dont les développements successifs doivent donner satisfaction à tous. Tenter de repousser en arrière le char de la révolution, c'est se montrer mauvais citoyen et exposer son pays à toutes les chances de désordre.

Citoyens! qu'aucun de vous ne fasse défaut le jour du scrutin! soyez dignes des droits que vous avez reconquis; et, nous en sommes convaincus, nous verrons sortir de l'urne électorale le nom de

F.-V. RASPAIL, l'ami du Peuple.

Le président, GRISARD.

Les vice-présidents, RONDEAU et ROUËT.

Le secrétaire, RATEL.

On lit dans le *Moniteur*:

« On prête au président du conseil des conversations nombreuses et le plus souvent d'une étrange inexactitude. Jusqu'à ce jour, il n'avait pas paru que les questions traitées fussent assez graves pour exiger des rectifications. Il est impossible toutefois de laisser sans réponse les articles des journaux desquels ils résulteraient que la médiation anglo-française aurait été imposée à l'Autriche. De pareilles allégations, faites pour porter atteinte au juste sentiment de dignité des gouvernements, doivent être repoussées avec énergie.

Le gouvernement de la République n'a eu à faire valoir, dans la question italienne, que des considérations sages, fermes et mesurées. Le caractère de la menace est resté aussi loin de sa pensée que celui de la louange. Il était incompatible avec la nature de ses relations avec le gouvernement autrichien. »

Henri V.

CONGRÈS DE LA HAUTE LÉGITIMITÉ.

Une personne ordinairement bien informée nous communique à l'instant les renseignements suivants :

« Un congrès de hauts dignitaires de l'armée de l'ordre, d'ecclésiastiques, de dominicains, de jésuites noirs, gris, blancs et surtout blancs, et de représentants de la haute légitimité, a lieu dans ce moment dans un couvent non loin de Grenoble. Là assistent en personne l'Enfant du Miracle et la citoyenne Caroline de Luchessi-Palli, déguisée en prêtre.

« Hier jeudi 14 courant, dans une assemblée qui a eu lieu sur les une heure; on a longtemps discuté et les moyens à employer pour étendre cette vaste conspiration dans laquelle on veut enserrer la France, et les moyens les plus propres à fomenter et à entretenir la guerre civile, à diviser le parti républicain, à salir et calomnier tous ses actes, tous les hommes les plus vertueux et les plus purs; à préparer enfin l'arrivée du jour où les bourreaux de 1816 et de 1818 pourront relever leurs échafauds et assouvir leurs vengeances et leurs haines sur les barbares du 19<sup>e</sup> siècle. c'est-à-dire sur les républicains.

« Quelques instants avant l'assemblée, à midi, le citoyen Henri a eu avec la citoyenne sa mère, au milieu de la cour du couvent, une conversation très-animée. Le pauvre sire, que l'on a arraché à ses plaisirs, est ennuyé du rôle de prétendant qu'on lui fait jouer.

« Conspirez, conspirer! tous vos efforts seront inutiles. Dieu veille sur la France et la préservera du règne de la stupidité et de la terreur blanche. En vain vous agitez à nos yeux votre drapeau blanc; il ne peut plus être le drapeau de la France, vous l'avez trop sali.

Les agréments d'une restauration.

LES AUTORITÉS ROYALISTES ET LES ÉGORGEURS DE 1815.

Les massacres accomplis en plein soleil (par Graffan d'Uzès), au milieu d'une ville de six mille habitants, avec le concours des autorités, portèrent la terreur dans les localités voisines. En ce moment-là même, des bandes armées sorties de Nîmes parcouraient les campagnes, pillant, rançonnant ou égorgeant les fermiers et les cultivateurs protestants. Les habitants de plusieurs villages se mirent en mesure de repousser les assassins ou les pillards. Ceux de Saint-Maurice, entre autres, obtinrent du sous-préfet d'Alais l'autorisation de se garder; ils arborèrent en même temps, pour plus de sûreté, la cocarde blanche et le drapeau blanc. Ces précautions prirent aux yeux du sous-préfet, Vallabrix, le caractère d'une rébellion.

Le 25 août, il donne à Graffan l'ordre de marcher contre les prétendus rebelles. Graffan, fier de cette mission, se porte avec un détachement de trente hommes sur Saint-Maurice, il arrive durant la nuit, répond par une décharge de tous les fusils de sa troupe à qui une garde nationale placée en sentinelle et qui tombe; il entre dans le village, s'empare de six habitants, les amène triomphalement à Uzès, et, les conduisant sur la place de l'Esplanade, sous les fenêtres du sous-préfet, encore dans sa demeure, il les fusille malgré leurs cocardes blanches et leurs protestations de royalisme, au même lieu où s'étaient faites les précédentes exécutions. Ce meurtre, qui valut à Graffan le surnom de *Quatre-Taillons*, était le contre-coup de nouveaux assassinats commis à Nîmes à l'occasion de l'élection des députés.

Les électeurs protestants étaient nombreux. Si la plupart, frappés de terreur, étaient d'abord restés cachés ou avaient pris la fuite, cependant, vers le milieu d'août, ils commençaient à reparaitre. Nîmes, depuis quelques jours, semblait effectivement plus calme; les autorités publiaient des proclamations où elles engageaient les fugitifs à rentrer, et le préfet provisoire venait d'ouvrir les portes des prisons à plusieurs religieux que lui-même y faisait détériorer. Les instigateurs secrets du massacre ne voulurent point permettre à leurs adversaires de prendre part aux opérations électorales fixées au 22 août. Les 19, 20 et 21, les pillages recommencèrent; seize personnes sont égorgées et portées à la voirie, et parmi elles quelques uns des prisonniers récemment élargis. Ces assassinats eurent le résultat espéré par leurs auteurs: pas un protestant ne parut aux élections, et MM. de Calvières, René de Bervis, ainsi que l'avocat-général Trinquelague l'un des protecteurs les plus ardents de Trestaillon et de ses complices, furent nommés députés.

Durant deux mois, pas une voix dans la presse ou au sein des pouvoirs publics ne s'éleva contre ces attentats commis en pleine élection générale, au milieu d'une ville de quarante mille habitants. Une protestation fut cependant essayée le 23 octobre dans la Chambre des députés. On discutait un projet de loi qui donnait aux préfets le droit de faire arrêter ou d'exiler pour suspicion politique tout individu signalé comme dangereux. M. Voyer-d'Argenson, invoquant l'exemple de l'Angleterre, lorsque ses ministres, en 1795, avaient demandé la suspension de l'*habeas corpus*, réclame une enquête sur la situation intérieure du royaume: « Nous ne pouvons pas voter sans cet examen, dit-il; est-ce sur des faits isolés, sur des rapports partiels, que nous pouvons nous former une opinion sur la nécessité d'une telle mesure? Les uns parlent de clamours séditieux, les autres de provocations à la révolte, d'autres annoncent que des protestants ont été massacrés dans le Midi... » A ces derniers mots, la chambre se lève; des paroles de colère se font entendre dans toutes les parties de la salle; les cris: *C'est faux! l'ordre!* partent de tous les bancs. Une foule de membres, parmi lesquels se fait remarquer l'avocat Bellard, demandent la parole. « Il se croit encore au *Champ-de-Mai!* » s'écrie un député, en faisant allusion à la présence de M. d'Argenson dans la chambre des Cent-Jours, où nul plus que lui, pourtant, n'avait insisté pour la chute de Napoléon. « On doit laisser l'orateur s'expliquer, » dit le président. « Non! répliquent plusieurs voix; de telles faussetés révoltent! Il est impossible de contenir son indignation. » Vainement M. d'Argenson, demeuré à la tribune, fait observer qu'il n'a rien avancé, rien affirmé; que ses paroles ne sont qu'une simple allusion à des bruits vagues que, pour sa part, il ne croit nullement fondés.

La chambre, furieuse, exige son rappel à l'ordre, qui est prononcé par le président.

(Histoire des deux restaurations. par le citoyen de Vaulabelle.)

Il paraît qu'à la suite du banquet offert par la garde nationale de Dieppe à la dixième légion (faubourg St-

Germain) de Paris, une représentation a eu lieu au théâtre, dans laquelle on a annoncé le début d'une cantatrice venant du Théâtre royal de Labaye. Or, le mot royal a été accueilli par les applaudissements du public.

Ainsi, le fait est évident, et il se manifeste en toute circonstance, dans les petites comme dans les grandes choses; une agitation légitimiste est créée artificiellement sur tous les points de la France, et cette agitation couvre, protège et révèle en même temps une immense conspiration.

On assure que le chef du pouvoir exécutif doit présenter à l'Assemblée nationale un projet de décret tendant à l'exclusion du soi-disant prince Louis Bonaparte de la représentation nationale et même du territoire français.

Il n'est pas douteux que ce décret ne soit parfaitement accueilli, car bien que l'on craigne assez peu Louis Bonaparte pour lui-même, on a le droit de redouter l'usage que peuvent faire de son nom les fauteurs d'anarchie, au bout de laquelle ils espéreraient trouver le moyen de faire accepter ce bon prince orédit, qui promet tant de prospérité à la France.

Les intrigues du prétendant impérial sont notoires. Les murs de Paris en portent, sous forme d'affiches de toute grandeur et de toute couleur, des preuves irrécusables. Que le citoyen Louis Bonaparte reste donc prétendant, mais à ce titre qu'il ne soit pas étouffé de l'exclusion dont la France républicaine le frappera.

Nous irions plus loin que Cavaignac, et puisqu'il faut frapper un coup, nous demanderions le bannissement de tout ex-prince du sang, jusqu'à la cinquième génération. Les Bourbons et les Bonaparte sont également à craindre.

De l'Assemblée nationale.

Paris, le 12 septembre 1848.

L'Assemblée nationale a repris hier la discussion du projet de Constitution. L'article 4 du préambule a été ainsi complété par un amendement qui avait été renvoyé à la commission: « Elle (la République) a pour base, la famille, le travail, la propriété, l'ordre public. » Ce mot *travail*, tête de Méduse, qui fait frémir nos conservateurs républicanisés, a pu sans danger trouver place dans cet article. Mais, comme on devait s'y attendre, à l'article 8 était réservé le privilège de provoquer sur certains bancs des marques de désapprobation, des ricanelements et des interruptions indécentes.

Le citoyen Mathieu (de la Drôme), dont le discours a terminé la séance, a présenté avec chaleur des considérations de la plus haute portée en faveur du droit au travail. Cette question, qui a déjà si vivement préoccupé les bureaux, lors de l'examen du premier projet de Constitution, sera encore, à la tribune, l'occasion de plus d'un orage.

Croirait-on que ce droit au travail, c'est-à-dire le droit de ne pas mourir de faim, dans un pays civilisé comme la France, puisse être contesté après une révolution faite au cri de: *Tout par le peuple! Tout pour le peuple!* Il est vrai que six mois nous séparent du 24 février. A cette époque, on eût accusé du crime de lèse-humanité celui qui l'eût mis en doute; aujourd'hui on ose le dire impossible, dangereux, funeste; on le présente comme un poison qui, une fois admis dans la Constitution, frapperait de mort la société que cette Constitution est appelée à protéger....

Le citoyen Mathieu (de la Drôme) a parfaitement établi, dans son remarquable discours, que, nier le droit au travail, c'était nier le droit de propriété que l'on veut garantir avec tant de sollicitude. Il n'a pas craint de repousser, et il l'a fait victorieusement, l'opinion du citoyen de Lamartine sur l'origine divine de la propriété. Un pareil athéisme a soulevé des marques de mécontentement dans une partie de l'Assemblée. Il fut un temps où le trône revendiquait aussi la même origine. Toutefois, le peuple, qui est religieux, et non superstitieux, comme l'a fort bien exposé le citoyen Mathieu, a montré qu'il respectait peu cette idole.

Oui, le droit au travail est l'égal du droit de propriété, car comment arriver au second sans la garantie absolue du premier. C'est pourquoi le refus du premier est la négation implicite du second. Il ne s'agit pas de transformer l'État en industriel, en manufacturier, en chef d'atelier, comme le prétendent naïvement ou de mauvaise foi, les adversaires du droit au travail; mais il s'agit, il est de toute nécessité de ne pas consacrer par la loi la misère, qui est la source des révolutions; il est de la dignité humaine de ne pas inscrire, en tête de la constitution, que l'aumône et la charité seront les seules ressources que pourront implorer tant de malheureux qui ne trouvent pas toujours, dans leur industrie spéciale, les moyens de se nourrir eux et leur famille. Est-ce par la mendicité organisée que cette partie souffrante de la nation jouira de l'égalité des droits? « Voter l'assistance pour l'homme valide, » s'est écrié l'orateur, c'est voter la dégradation du premier peuple du monde! Les hommes d'état qui ont gouverné depuis 1830 nous ont légué ces plaies hideuses; ils ont protégé l'usure; et n'ont jamais cherché un bon système de crédit foncier; ils ont répondu aux angoisses de la faim par quelques miettes de pain, qui ne pouvaient pas toujours arriver aux vrais nécessiteux; car, trop d'entre eux, fatigués d'offrir vainement leurs bras à un travail honorable, quelque pénible qu'il fût, ne pourraient se résigner à

tendre la main pour recevoir l'aumône. Au lieu de protéger l'agriculture, véritable richesse du pays; on a inondé de droits protecteurs les grands industriels; on leur a sacrifié la vie réelle de ce pays, en échange de la force factice et artificielle dont leur 200,000 voix entouraient le char de l'État qu'ils ont précipité dans l'abîme, où bientôt auraient disparu la fortune publique et la morale. Mais la main du génie de la France a retenu cette société, elle l'a arraché à la corruption générale, qui n'avait de culte que pour les intérêts matériels. Un autre horizon a paru, et la France a pu espérer le règne d'un autre Dieu.

Comme l'a si éloquemment démontré le citoyen Mathieu (de la Drôme) au milieu d'inconvenantes interruptions, c'est sur l'agriculture que repose le salut du pays; c'est sur cette grande question que doit se porter l'attention sérieuse des gouvernants. Des travaux immenses peuvent être exécutés sur notre vaste territoire. Il n'y a pas de sacrifices qui doivent les empêcher. Quelle fertilité les moyens d'irrigation, entre autres, ne procureraient-ils pas aux terrains qu'on laisse incultes. En jetant les yeux derrière nous, nous voyons tous les anciens peuples les plus civilisés s'attacher à cette branche toujours croissante de la richesse et de la prospérité d'une nation.

En présence de maux qui nous affligent, dans l'intérêt tout entier de la société et de la République, dites que « vous voulez abolir la misère, car, s'il en était autrement, que Dieu prenne en pitié la France!... »

Aujourd'hui la discussion a continué sur le droit au travail. Le citoyen Pelletier a fait un discours où dégénéreuses idées ont protesté contre cette suppression systématique de ce droit incontestable.

Aussitôt que quelques paroles répandent une odeur de socialisme, même dans tout ce qu'il y a de plus applicable et de plus pratique, on dirait, à entendre les gémissements des privilégiés du jour, que la société actuelle s'écroule, que propriétés et propriétaires vont être engloutis. Heureusement d'habiles pilotes s'emparent, non pas du gouvernail, ils ne l'ont que trop manié pendant dix-huit ans, mais de la tribune pour venir, à force de sophismes et d'illogismes, réparer les avaries et radouber cette vieille carène sociale. C'est ainsi que le citoyen Tocqueville, dans un long discours dont la conclusion unique a été: la charité et rien que la charité... s'est efforcé de réfuter toutes les doctrines socialistes, qui, selon lui, et sans exception, conduisent à l'esclavage le plus odieux. Le citoyen Tocqueville pense qu'un peuple de mendiants est libre... Libre, c'est vrai, mais de ne manger qu'après avoir passé par la police correctionnelle et le dépôt de mendicité, comme l'a dit le citoyen Ledru-Rollin, qui a flétri les maximes du citoyen Tocqueville, dont la franchise nous a appris qu'il n'avait en rien contribué à la révolution de février.

Le citoyen Ledru-Rollin a appuyé, par de chaleureuses paroles, le droit au travail qui rencontre tant d'adversaires; mais, n'en doutons pas, il sera comme la lime de la fable; plus on mordra, plus les dents s'useront. Ne pas consacrer ce droit sacré, c'est évidemment décréter que la source d'où devait découler l'amélioration matérielle et morale du peuple, est tarie. Attendons qu'un nouveau rocher soit frappé, et qu'il s'en échappe une onde bienfaisante. Ayons donc la foi...

Le citoyen Duvergier de Hauranne monte à la tribune et déclare d'abord qu'il veut traiter la question en dehors de toutes les métaphores qui l'ont obscurcie jusqu' alors. Je crains fort, au contraire, que cette obscurité ne soit encore augmentée.

Un Représentant du Rhône.

Le Choléra.

C'est Dieu qui, dans sa colère, envoie le choléra, quelquefois pour châtier, souvent pour éprouver un peuple, et toujours pour le rendre meilleur et plus heureux. C'est ainsi qu'il en adviendra si ce fléau nous arrive, ainsi que le peuple favori, nous avons eu le choix parmi les trois fléaux expiateurs. Et comme David nous avons choisi la peste dans des vues égalitaires, attendu qu'elle n'épargne personne, ni sujet, ni roi, au lieu que les riches et les grands échappent en quelque sorte à la famine et à la guerre. En voyant de riches moissons, personne n'a songé à crier famine, et faut-il l'avouer malgré certain défi, peu de gens ont crié guerre, comme fit toute la France après le traité de Piltnitz, précisément à cette époque, en 91, quand des nuées de volontaires couraient aux frontières et que les bourgeois eux-mêmes devenaient piquiers. Mais patience, le moment n'est pas venu, quoiqu'un traité semblable semble passé contre nous en faisant passer sous le joug nos alliés et nos voisins. Patience encore une fois, le moment viendra, il faut que la guerre d'en haut se fasse avant celle d'en bas, il faut que nous apprenions d'elle le mépris de la mort, ou plutôt un meilleur emploi de la vie, en dehors des intérêts matériels qui nous absorbent, par malheur! au moment où ces intérêts ne peuvent se réaliser, car il faut du pain à la fraternité de la gloire, à la liberté, et pour plaire aux vivants, l'égalité a besoin d'autres formes que celles de la mort; c'est cependant le seul fantôme que l'on distingue sur notre ciel noir, agitant sa torche blafarde et réfléchant sa triste lumière sur les drapeaux de nos lazzaretti.

Puisse au moins cette lumière, jeter quelque jour sur notre politique obscure; éclairer certaines âmes, et couvrant l'état de siège, jeter au milieu de notre contin-

ante d'humaines, de salutaires, de poétiques pensées de mort, comme Arban nous jette quelquefois des poésies du haut de son ballon.

Qui ne sait pas tout le bien que peut faire un méchant qui a peur; à plus juste titre celui qui est bon. Que de chartes libérales on aurait obtenu des rois les plus absolus, au moment où ils allaient perdre leur trône! Que de touchantes maximes, que de sublimes testaments nous ont laissés les détronés de la vie, lorsqu'ils ont songé sérieusement que leur règne devait finir. Que de beaux mouvements oratoires ont produit les images de mort! que de philosophie recèle cette apotrophe à une brillante cour:

*Je ne vois que des têtes de mort!*

L'effet de ces mots si simples serait peut-être perdu maintenant, répétés par une bouche humaine; mais s'ils l'étaient par la mort elle-même, planant sous les formes de la peste, agitant ses ailes jaunes au-dessus du palais national, et couvrant de sa voix stridente les débats constitutionnels en criant:

« Représentants du peuple faites votre devoir! votre devoir de représentants du peuple! »

Rien que cela, elle n'aurait pas autre chose à dire, car il existe au fond de tous les cœurs un sentiment exquis du juste et de l'injuste, un oracle de la vérité, une voix qui blâme le riche de son oppression, le pauvre de sa jalousie, une voix qui plaide pour l'infortuné, une voix enfin qui nous crie à tous que *la voix du peuple est la voix de Dieu.*

L'avertissement suffirait, la constitution serait parfaite, nous y retrouverions l'esprit de notre légende, et les garanties de notre avenir. Dans tous les instants solennels où l'homme craint pour lui-même, il se reconcilie franchement avec l'humanité, oublie aisément les erreurs et les torts. Il réunit ceux qui doivent lui survivre et leur parle de fraternité; et partageant entr'eux avec une scrupuleuse égalité, il pose ainsi les bases de la véritable liberté, car la misère est le prix de tous les esclaves. La main qui tremble ne signe point un pacte déloyal, un testament inique; et sous la salutaire influence de la dernière heure, il n'est pas d'homme qui s'expose aux malédictions de la postérité!

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 13 septembre 1848.

## Le droit au travail.

Le décret de l'Assemblée nationale, où trois ou quatre orateurs distingués à des titres différents viennent d'agiter cette grande question du droit au travail. Quelle impression pensez-vous que j'emporte de cette séance? Croyez-vous que j'aie à vous faire part non-seulement des principaux arguments employés par les divers orateurs qui se sont succédé à la tribune, mais encore des émotions d'une grande assemblée devant laquelle un redoutable problème est posé? Il n'en est malheureusement rien, et, je dois le dire, l'Assemblée nationale, dans cette circonstance, ne m'a pas paru s'élever au-dessus des proportions d'un parterre de théâtre. Eh! qu'importent les magnifiques arguments exposés, déroulés par Ledru-Rollin avec tout le prestige d'un grand talent et toute l'énergie d'une profonde conviction?

Voyez! le citoyen Marrast dit à un interrupteur qu'il n'est que le trentième inscrit pour la parole et on rit... On rit! oui; mais on ne rit plus cependant lorsque Ledru-Rollin s'écrie: « Le droit au travail est une conquête inaliénable de la révolution de février, et si vous ne l'inscrivez pas dans votre constitution, si vous fermez la porte même à l'espérance pour le peuple, le peuple enfoncera cette porte, et votre constitution sera brisée du même coup. »

Notez que je ne reproduis pas textuellement les paroles de Ledru-Rollin. Je ne suis sûr que du sens. Mais taisons-nous, voilà le grand Duvergier de Hauranne qui prend la parole. Le droit au travail! mais il est incompatible avec la société actuelle, et vous êtes donc ceux qui veulent briser la société? Non, M. l'orateur doctrinaire, aurions-nous répondu à cet avocat; non, nous ne voulons pas briser la société, mais nous comprenons que son état actuel est incompatible avec le droit au travail, et en voulant le droit au travail, nous désirons transformer la société.

Transformation n'est pas dissolution, et nous comprenons parfaitement que pour arriver d'un état social révoltant à un autre plus équitable, sans passer par des ruines, sans marcher dans le sang, il faut nécessairement une transition. Voilà pourquoi, et c'est ce qu'a dit Ledru-Rollin, le droit au travail inscrit dans la constitution sera un principe dont l'application ne sera point immédiate, mais devra être au contraire essentiellement progressive.

Au moment où je termine ces quelques lignes, le citoyen Crémieux est à la tribune, où il se montre le défenseur plus zélé qu'habile du droit au travail. Il faut sans doute lui tenir compte de l'intention, mais pourquoi les avocats ont-ils la manie de traiter les questions qu'ils connaissent le moins?

Tenez pour certain que le droit au travail sera repoussé de la majorité. Il est dit que la République aura, comme la monarchie, ses bornes satisfaites. Dieu veuille qu'ils ne fassent à la République tout le tort qu'ils ont causé à la royauté.

— On lit dans le *Toulonnais*:

« Les frégates à vapeur le *Christophe Colomb*, le *Cacique*,

le *Magellan*, le *Montezuma* et l'*Albatros* sont sous le coup du télégraphe. »

— Quelques membres du corps diplomatique, qui assistaient à la séance de l'Assemblée nationale, ont annoncé à plusieurs représentants que la ville de Messine a été prise par les troupes du roi de Naples.

— Une autre nouvelle circulait dans les couloirs de l'Assemblée, la flotte saide, disait-on, en croisière devant Venise, qu'elle avait jusqu'ici protégée, s'est retirée, et la ville peut être maintenant bloquée sans obstacle par l'armée et la flotte autrichienne.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 12 septembre.

Le citoyen Crémieux, répondant aux préopinants, dit que la révolution de février doit avoir été démocratique et sociale.

Il termine son discours remarquable de la manière suivante: Citoyens, ou effacez de votre Constitution que le travail est une dette de la société, ou ne craignez pas d'y inscrire que le travail est une créance. La question à décider est des plus simples. La voici, suivant moi: La Constitution de 1791 avait proclamé que le travail était un droit du citoyen; la Constitution de 1793 avait déclaré que c'était une dette sacrée contractée par l'État. Que la Constitution de 1848 reconnaisse que cette dette doit être enfin acquittée. Quoi! n'aurait-elle donc donné au peuple que le suffrage universel, et ne lui accorderait-elle même pas ce que la Constitution de 1791 et Turgot voulaient lui donner?

Le citoyen DUBAURE. Turgot n'a pas dit un mot de cela!

Le citoyen CRÉMIEUX. Je l'ai copié! (Bruit.)

Il me semble que j'ai bien expliqué ma pensée. Turgot ne parlait que de la liberté de travailler: je n'ai pas dit qu'il ait parlé du droit au travail. J'ai demandé si vous préféreriez l'accroître au travail, à la liberté, car le travail, c'est le plus noble attribut de l'homme; et il me semble dès lors que la Constitution de 1848 doit le consacrer.

Le citoyen Marcel Barthe déclare que c'est à regret qu'il s'est décidé à repousser la formule du droit au travail. Ce sont les journées de juin qui ont modifié ses convictions à cet égard.

L'orateur s'efforce de démontrer, après le citoyen Duvergier de Hauranne, que la reconnaissance du droit au travail mène droit à l'organisation. A cette occasion il cite, lui aussi, l'ouvrage du citoyen F. Vidal; il montre qu'on ne peut inscrire le droit au travail; que le faire c'est le garantir; qu'on ne peut le garantir qu'en l'organisant, en groupant les travailleurs, en les avouant, et que delà on arrive à la communauté des biens. Qui dit organisation du travail, dit réforme, rénovation complète de la société.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 13 septembre 1848.

A midi et demi, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution.

Le citoyen GASTONDE. Il importe de circonscrire le terrain de la discussion avant de la continuer. Tout le monde est d'accord sur les devoirs de l'État de venir au secours de la misère publique. Il n'y a pas de dette sans droit correspondant. nous a dit le citoyen Crémieux. C'est précisément sur cela que je suis d'accord avec le citoyen Crémieux. Oui, il y a des dettes qui ne contiennent pas un corrélatif. Qu'est-ce que le droit au travail? C'est la dette de l'assistance due sous la forme du travail par le gouvernement.

L'article 3 ne me satisfait pas, parce que sa rédaction est équivoque et ambiguë et qu'elle établit une fâcheuse confusion entre les droits absolus et les devoirs de conscience.

Le citoyen Foix dépose le rapport sur le projet de décret relatif à la colonisation de l'Algérie. Il demande que ce projet de décret soit mis à l'ordre du jour de samedi prochain.

Le citoyen Thiers fait un long discours dans lequel il blâme tout, République, socialisme, association, etc... et enfin droit au travail qui, selon lui, est une utopie.

La séance continue.

## Chronique locale.

Sommes-nous en monarchie ou en république? C'est ce qu'il est important de savoir. Nous sommes disposés à croire que la France fait un pas chaque jour vers une restauration. Le *Censeur* lui-même, ce journal autrefois si goûté, renie tout son passé et semble faire alliance avec la réaction. Ce journal avait convoqué, par lettres une réunion à l'effet de s'entendre sur le choix d'un candidat; on a répondu à son appel; et maintenant il se plaint que la salle ait été envahie! Nous avons rendu compte de cette première séance; notre compte-rendu est exact, tout ce que dit le *Censeur* et ses nouveaux amis à cet égard, n'est que mensonge et calomnie. Une seconde réunion a eu lieu le lendemain, toujours sur l'invitation de notre *vieil ami*; mais qu'avons-nous appris? Le *Censeur* déserte la cause de la démocratie et ses amis sont réunis au quai de Reiz avec les rédacteurs du *Salut Public* et de la *Gazette de Lyon*!

Chipier, l'intime de la boutique, Chipier qui travaille pour les autres parce qu'il sent que tout espoir est perdu pour lui, Chipier préside cette réunion que nous ne craignons pas d'appeler réactionnaire, en présence du résultat, et surtout en apprenant que les bayonnettes protégeaient les quelques particuliers réunis en cet endroit. On y a décidé que le royaliste Rivet, la créature du citoyen Thiers (*l'homme profondément monarchiste*), serait proposé aux suffrages des électeurs. Le *Censeur*, il est vrai, présente un autre candidat; mais pourquoi donc s'est-il fait représenter à ce conciliabule, où nous avons vu avec regret figurer un magistrat, qui, si nos renseignements son-

exacts, assiste aussi quelques fois à d'autres réunions plus suspectes encore.

— Hier a eu lieu, à l'Archevêché, une réunion des prêtres du département. Qu'y a-t-on décidé? nous l'ignorons; certain magistrat serait peut-être plus heureux que nous sous ce rapport.

A Toulouse, un prêtre a été suspendu, excommunié, pour n'avoir pas déposé dans l'urne ou fait déposer par ses ouailles les bulletins que son archevêque lui avait remis pour lui et ses paroissiens.

La réunion d'hier aurait-elle pour but d'agir à Lyon comme on l'a fait en Gascogne?

— On exige que les affiches du Comité électoral Démocratique soient timbrées; pourquoi n'en fait-on pas autant à l'égard des autres? Nous voyons une affiche jaune (notez bien la couleur!) sur laquelle brille le nom du candidat Rivet, l'ex préfet du tyran déchu. Cette affiche est sans timbre, à moins que le citoyen *Chipier*, qui l'a signée, ne pense que son nom remplace le timbre. Cela pourrait donner lieu à quelques jeux de mots plaisants.

Dans tous les cas, nous engageons l'autorité à prendre des mesures à cet égard; autrement on s'adressera à qui de droit.

— On lit dans le *Censeur* qu'une réunion électorale a eu lieu dans ses bureaux, dans laquelle on a arrêté définitivement la candidature du citoyen Hénon.

Il est bon de savoir que le nombre de votants était de cinq, la majorité absolue de trois. Le citoyen Hénon ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été proclamé candidat à l'Assemblée nationale!

— Les élections municipales de la deuxième section de la Guillotière qui avaient été annulées, ont eu lieu de nouveau hier et les conseillers élus sont les citoyens Gros (Pierre), Gauthier, Clair (Claude) et Grivaut, tous quatre candidats de la démocratie. A dimanche le grand coup! Tout ce qui a eu lieu jusqu'ici n'est qu'un essai. L'élection du 17 sera bien plus significative.

— Pendant qu'une multitude d'ouvriers meurent de faim, faute de travail, les possesseurs de quelques vignobles sur les hauteurs de Saint-Just, font faire la vendange par des soldats, qu'ils ont à meilleur marché! Les chefs de corps devraient interdire ce travail aux hommes sous leurs ordres, ne fût-ce que par humanité. C'est aux officiers que nous faisons appel et non pas à la bourgeoisie qui emploie leurs subordonnés.

— On a arrêté avant hier, à la Croix-Rousse, un boulanger qui aurait, à ce qu'on assure, fabriqué pour plus de quarante mille francs de faux bons de subsistance. Son frère et huit autres personnes ont aussi été arrêtés comme soupçonnés de complicité.

— Hier, dans l'après-midi, une femme a été écrasée par une voiture qui a passé sur son corps, à l'angle de la rue de la Préfecture et du quai de la République.

— Hier, vers neuf heures du soir, un individu a été arrêté sur le quai de la République, en flagrant délit de vol.

— On lit dans l'*Avenir républicain* de St-Etienne, « Le citoyen général de brigade Duperron, qui a longtemps commandé notre département; est actuellement ministre des affaires étrangères du Piémont. On sait que le citoyen Duperron est né à Turin.

« C'est sur la demande du citoyen Duperron, que le ministre de la guerre de Charles-Albert a donné une commande de 20,000 fusils à notre fabrique. Cette commande a été répartie entre plusieurs fabricants d'armes et les ouvriers sont déjà à l'œuvre.

« Dimanche, à huit heures du matin, une femme qui suivait imprudemment la voie de fer de Roanne, dans la direction du chemin de Veauches à la Gouyonnière, a été surprise par le convoi arrivant de Roanne, qui lui a passé sur le corps. Sa tête a été tranchée et a roulé à plusieurs mètres loin des rails. Un voyageur faisant partie du convoi, nous affirme que le mécanicien a fait siffler à temps la locomotive; mais cette malheureuse femme, soit qu'elle fût sourde, soit qu'elle eût perdu toute présence d'esprit à la vue du danger, ne s'est point rangée sur les accotements du chemin. Il appartient à l'autorité de s'enquérir si les agents du chemin de fer préposés à la garde des barrières, ont fait leur devoir.

« Cette femme était, dit-on, âgée de 70 ans, et native de Saint-Bonnet-les-Oulles.

« Le même jour, après midi, un événement non moins douloureux, est arrivé à Saint-Just-sur-Loire. Deux jeunes gens qui avaient accompagné leurs parents à la fête de cette localité, se sont noyés dans la Loire, sans qu'il ait été possible de leur porter secours. Ces deux jeunes gens, nommés Gidrolle et Descos, se baignaient dans le fleuve vers l'emplacement de l'ancien pont. Gidrolle, qui était près du bord, sentit tout à-coup le sable glisser sous ses pas, et se vit entraîné malgré lui vers le gouffre extrêmement profond qui existe en cet endroit depuis l'inondation de 1846. Son camarade, averti par ses cris, s'a-

